

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de l'AIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

Séance du 26 septembre 2025, 20h

nbre de membres :
afférents au
conseil : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la
délibération : 13
13 Pour

Date de la convocation
22/09/2025
Date d'affichage
22/09/2025

Présents : Mme VALLIN Yvette ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphanie ; Mme MARIETTAZ Anne ; M. SURGERE Clément ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : Mme BOUVIER Laetitia (procuration donnée à VALLIN Yvette) ; Mme DEMITRES Rolande (procuration donnée à WITKOWSKI Yves) ; M. PAILLÉ Florent (procuration donnée à CHATILLON Tiphanie).

Absents : M. MORNIEUX Christian ; M. DONIO Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme MARIETTAZ Anne.

Objet de la délibération : AVIS SUR LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURES (PPRN)

Affaire n°42/2025

Madame le Maire rappelle que l'ensemble du Conseil Municipal a été destinataire du projet de PPRN qui a été travaillé par quelques élus en concertation avec les services de l'Etat et plus particulièrement l'Unité Prévention des risques de la Direction Départementale des Territoires de l'Ain.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels majeurs prévisibles (PPRN) sur le territoire de la Commune de Virieu-le-Grand est un document qui régleme l'usage du sol de façon à limiter les effets des aléas naturels (les aléas chutes de blocs et effondrements rocheux, inondations de l'Arène) sur les personnes et les biens.

Le PPRN délimite les zones exposées aux aléas, dans lesquelles il interdit les constructions et aménagements ou les soumet à des prescriptions. Il définit en outre les mesures de prévention et de sauvegarde qui incombent aux collectivités publiques, aux exploitants ou aux particuliers.

Madame le Maire rappelle la réunion de présentation du projet qui s'est déroulée le 3 septembre 2025.

L'élaboration du PPRN et son approbation au terme de la démarche d'instruction, sont décidées par arrêté préfectoral.

Le PPRN approuvé vaut servitude d'utilité publique.

Il comporte une cartographie des aléas (chutes de blocs / effondrements rocheux et inondations), une carte des enjeux, un zonage chutes de blocs / effondrements rocheux et inondations par crues de l'Arène (le plan de zonage est le croisement entre la carte des aléas et la carte des enjeux) et un règlement.

Madame le Maire rappelle qu'une réunion publique de présentation du PPRN se déroulera à la salle des fêtes de Virieu-le-Grand le 26 novembre 2025 à 18h30.

Elle précise que l'enquête publique se déroulera du 15 décembre 2025 au 24 janvier 2025.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer et de rendre un avis sur ce sujet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** le projet de PPRN de Virieu-le-Grand tel qu'il a été présenté,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes pièces utiles de nature à finaliser ce dossier.

Fait et délibéré.

Mme le Maire,

Y. VALLIN.

